



CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE
DES ORGANISMES DE FORMATION

FORMER LES HOMMES

notre métier

ATTESTATION DESCRIPTIVE DE FORMATION

En application du protocole d'accord conclu le 11 mars 1986 entre
la Délégation à la Formation Professionnelle - Ministère du Travail - et la CSN FOR
dans le cadre de la législation sur la formation professionnelle continue.

TITULAIRE DE LA PRÉSENTE ATTESTATION MICHEL BILAND

INTITULÉ DE LA FORMATION COLLEGE SUTHERLAND

Institut de formation post universitaire Médicale et Paramédicale

OBJECTIF DE LA FORMATION

*Former les praticiens diplômés, inscrits au code de la santé publique, au concept
et aux principes de raisonnement et d'intervention ostéopathique.*

CONTENU DE LA FORMATION

*Philosophie, concept, principes de raisonnement et d'intervention techniques
et cliniques, sciences fondamentales et sciences spécifiques.*

MODALITÉS DE LA FORMATION 8 séminaires de 3 jours par an pendant 4 ans

DATE du 1er octobre au 30 juin 1993 LIEU C.E.R.E.C. 8, rue Godillot
93400 - SAINT-OUEN
DURÉE DE LA FORMATION (en heures) 768 PRÉSENCE (en heures) 768

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME Collège SUTHERLAND - I.W.G.S.
7, rue Godillot - 93400 - SAINT-OUEN

N° DE DÉCLARATION PRÉALABLE F.C. 11 9202 34 892

Le Président de la CSN FOR certifie que
l'organisme ci-dessus est membre de la
Chambre Syndicale pour 1993

Certifié conforme à la Charte de déontologie
de la CSN FOR.
Le Directeur de l'organisme

A St Ouen le 30 juin 1993

"L'adhérent est tenu au secret professionnel à l'égard du stagiaire comme de l'entreprise cliente."
(Article 6 du Titre IV de la Charte de déontologie de la CSN FOR.)

N° 006461

CERTIFICAT DE RECEPTION AU CLINICAT EN OSTÉOPATHIE

Le Conseil Académique

COLLÈGE OSTÉOPATHIQUE SUTHERLAND - COLLÈGE OSTÉOPATHIQUE C.E.E.S.O.

certifie que:

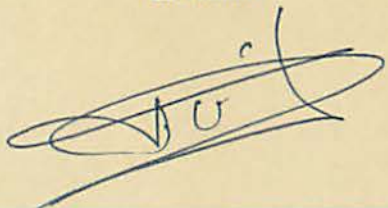
Monsieur Michel BILAND

a subi avec succès les épreuves du clinicat en ostéopathie
sous l'autorité du jury international
réuni à la Maison des ostéopathes (PARIS)

Les 26 & 27 juin 1993

Ce certificat permet à son titulaire de postuler au titre de D.O. après soutenance de thèse ou de mémoire

Le Titulaire

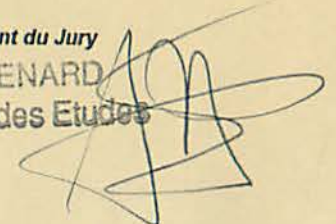


Le Directeur des Etudes

Yves LEPERS D.O.
Directeur des Etudes Collège Sutherland
Membre de l'Académie d'Ostéopathie de Belgique

Le Président du Jury

E.O. RENARD
Directeur des Etudes



DIPLÔME D'OSTÉOPATHIE

*Sur recommandation du Conseil Académique
et appréciation du Jury est conféré à :*

Monsieur Michel BILAND

Le titre de D.O.

Thèse De La Mobilité Des Os Du Crâne = Compilation Des Écrits

*Avec les honneurs, droits, privilèges et obligations dûs
à cette distinction*

A Paris , le 26 juin 1994

TEUR



AMERLINCK, D.O.
DE LA SOCIÉTÉ
D'OSTÉOPATHIE



et appréciation du Jury est conféré à :

Monsieur Michel BILAND

Le titre de D.O.

Thèse De La Mobilité Des Os Du Crâne = compilation Des Ecrits

*Avec les honneurs, droits, privilèges et obligations dûs
à cette distinction*

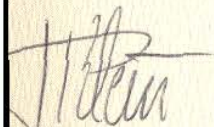
A **Paris** , le **26 juin** 19**94**

ATEUR



HANERLIACK, D.O.

DE LA SOCIÉTÉ
OSTÉOPATHIE



Président du Jury

Membres du Jury



Directeur des E.